



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV

Question écrite n° 61454

Texte de la question

M. Christian Franqueville souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes de nombreux élus et habitants de sa circonscription quant à la suppression de l'arrêt du train Metz-Nice en gare de Neufchâteau. En effet, à compter du 10 juin prochain, la SNCF envisage, dans le cadre de la modernisation de son réseau, d'assurer cette ligne quotidienne aller-retour par une liaison TGV, avec pour conséquence immédiate l'absence de desserte de Neufchâteau, ville chef-lieu d'arrondissement. Le service rendu à l'usager par cet arrêt nécessite une attention particulière, du fait de certaines spécificités locales. D'une part dans cette circonscription rurale de l'ouest vosgien, il s'agit de coordonner les énergies dans le sens du désenclavement. Et, cette ligne régulière répond à l'attente de nombreux voyageurs qui l'empruntent chaque jour pour rejoindre leur lieu d'études ou de travail. D'ailleurs, l'existence d'une navette par autocar entre Epinal et Neufchâteau, assurant la liaison avec cette ligne, satisfait aux besoins d'un large bassin de population. En outre, le tourisme et le thermalisme (Vittel, Contrexéville...), porteurs de développement, profitent également de cette offre ferroviaire au niveau national. D'autre part, cette suppression éloigne les habitants de la circonscription du futur TGV Est. Une situation particulièrement difficile à comprendre au moment où, au même titre que tous les Vosgiens, ils vont prendre part au financement de l'électrification des lignes vosgiennes alors que la ligne Nancy-Dijon via Neufchâteau est, elle, électrifiée depuis plus de 30 ans. Connaissant l'importance accordée par le Gouvernement à la politique d'aménagement du territoire, ainsi que son souci de préserver un service public de qualité et de proximité en milieu rural, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour permettre l'arrêt du TGV Metz-Nice à Neufchâteau.

Texte de la réponse

A l'occasion de la mise en service de lignes nouvelles, la SNCF est généralement conduite à modifier son offre de transport. Ces recompositions de desserte doivent donner lieu à une large concertation, concernant l'objectif d'une amélioration globale des dessertes. Pour ce qui concerne le cas évoqué par l'honorable parlementaire, la SNCF indique que la création d'un aller et retour quotidien en TGV, entre Metz et Nancy d'une part, Marseille et Nice d'autre part, en remplacement d'un train grande lignes, a permis un gain de temps de parcours appréciable de plus de deux heures entre la Lorraine et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, notamment en limitant le nombre d'arrêts intermédiaires. Les autres trains grandes lignes continuent à s'arrêter à Neufchâteau, permettant aux habitants de cette région de se rendre directement à Grenoble et Port-Bou, ou dans le sud-est de la France par correspondance à Lyon avec le TGV Méditerranée. Les relations de nuit Metz-Nice et Metz-Port-Bou sont également inchangées. Toutefois, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a demandé à la SNCF d'examiner, en concertation avec l'ensemble des partenaires, le bilan de la fréquentation du TGV nouvellement créé par rapport, au train classique auquel il s'est substitué, et celui des mesures mise en place pour assurer la desserte de Neufchâteau. La SNCF pourra faire d'éventuelles propositions complémentaires, afin de garantir une qualité de service optimale pour les voyageurs vosgiens, dans la perspective du prochain service d'hiver. A l'initiative du maire de Neufchâteau, une réunion doit se tenir avec la SNCF et le conseil général compétent en matière d'organisation des services régionaux de voyageurs à compter

du 1er janvier 2002, pour examiner les aménagements possibles des liaisons TER, permettant une meilleure desserte de la ville de Neufchâteau et une plus grande complémentarité entre les offres grandes ligne de grande vitesse et l'offre régionale.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61454

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 octobre 2001

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3052

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5951